



**Service d'Accompagnement
à la Vie Sociale
de l'A.T.M.P. du Rhône**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
2022**

INTRODUCTION.....	3
1- PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE.....	4
2- PERSONNES ACCOMPAGNÉES.....	5
2-1 Effectifs	5
2-2 Mouvements de l'effectif des personnes accompagnées.....	6
2-3 Processus d'admission.....	6
2-4 « Socio-démographie » de la population accompagnée.	7
2-5 Suivi des accompagnements.....	14
2-5-1 Itinéraire d'un relai chaotique.....	15
2-5-2 Sinistre des locaux de Villefranche	20
2-6 Géographie de l'activité.....	20
2-7 Partage d'expérience au SAVS	21
2-7-1 « Ma première fin d'accompagnement »	21
2-7-2 « Une prise en charge bénéfique »	22
2-7-3 « Ne me parler par d'arrêt ! »	23
2-7-4 « Ma fin d'accompagnement »	24
2-7-5 Expérimentation d'une fin d'accompagnement	25
2-8 Participation des usagers 2022 – Groupe d'expression.....	25
2-9 Les animations et temps collectifs.....	25
2-9-1 Retour de professionnels.....	26
2-9-2 « Expérience positive et bénévolat »	27
3- NOS SUPPORTS	28
3-1 Formations.....	28
3-1-1 Formations collectives	28
3-1-2 Rédaction d'un protocole d'accueil du stagiaire :	28
3-1-3 Retour d'un nouvel éduc.....	28
3-2 Mouvement pour l'Accompagnement et l'Insertion Sociale	30
3-3 Analyse de la pratique.....	31
3-4 Réseaux et partenariats : inscription dans le réseau.....	32
3-6 La participation des usagers - un gage de qualité.....	33
CONCLUSION - PERSPECTIVES ENVISAGÉES.....	35

INTRODUCTION

Le SAVS de l'ATMP du Rhône agréé par le Conseil Départemental du Rhône depuis 1992 fonctionne pour une capacité de 109 places. Il assure un service de proximité qui intervient sur le territoire de la Métropole de Lyon et celui du Département du Rhône.

Il est destiné à l'accompagnement de personnes de 18 ans et plus en situation de handicap, disposant d'une notification d'orientation attribuée par la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées).

Il s'adresse principalement aux personnes en situation de handicap dont l'origine est une altération de ses fonctions psychiques, mais également aux personnes présentant une déficience intellectuelle, des maladies invalidantes, troubles neurologiques ou déficience motrice... Le SAVS de l'ATMP est référencé auprès de la MDPH comme un service généraliste c'est-à-dire pouvant accueillir des personnes dont les situations relèvent de tous types de handicap. Mais depuis quelques années, c'est une proportion plus importante de situation relevant du handicap psychique qui est observée.

La mission du SAVS est de réduire les conséquences du handicap des personnes accompagnées dans leur vie quotidienne en apportant un étayage, en créant un lien fiable et continu, tout en adoptant un suivi propre à la singularité de la situation.

La finalité de l'accompagnement est de permettre aux personnes en situation de handicap une inscription dans la vie sociale.

Cette année 2022, a été marquée particulièrement par :

- Un mouvement inédit de l'équipe éducative qui s'est renouvelée à 50%,
- Le sinistre de nos locaux de Villefranche sur Saône, ne permettant un espace d'accueil,
- L'attribution des téléphones et pc portables permettant d'agir en partie sur la fracture numérique et de répondre aux moyens de communication des administrations,
- La mise en place du télétravail dans l'institution,
- L'écriture d'un protocole d'accueil de stagiaire, l'actualisation de certains documents institutionnels en collaboration avec un groupe de personnes concernées,
- La remise en place du groupe d'expression nouvelle formule.

1- PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE

Le Service d'Accompagnement de l'ATMP du Rhône est composé de huit éducateurs et éducatrices spécialisé(e)s soit 8 ETP, d'une secrétaire à mi-temps et de personnels administratifs à temps partiel, sous l'autorité de la cheffe de service et de la Directrice générale de l'Association. L'équipe peut également compter sur les compétences d'un médecin psychiatre à raison de 2h par semaine et d'une psychologue pour l'analyse de la pratique.

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DU SAVS EN DÉCEMBRE 2022

- Directrice générale :

- Elise MARTIN

- Cheffe de service éducatif :

- Muriel BRETON

- Membres de l'équipe éducative :

VILLEFRANCHE/Saône	LYON 6	LYON 3
Amaury Pierre Sylvain	Florence Justine 1 ETP en cours de recrutement	Marion Vanessa

- Mouvement du personnel :

- Départ de Perrine, éducatrice-spécialisée sur Lyon 6, en mars 2022.
- Départ de Marie, éducatrice-spécialisée sur Lyon 3, fin août 2022.
- Embauche de Florence en CDI à compter du 27 juillet 2022
- Embauche de Vanessa en CDI à compter du 21 novembre 2022
- Départ en formation de Cyril à compter du 5 septembre 2022.
- Marion a assuré un remplacement du 14 mars au 26 juillet 2022 puis du 5 septembre 2022 au 29 juin 2023 sur les antennes de Lyon.
- Départ Vanessa, éducatrice-spécialisée sur Lyon 6, décembre 2022.
- Recrutement en cours pour un CDI sur Lyon 6 au 31/12/2022.
- Absence de recrutement d'un 0,50 ETP dans le cadre des congés parentaux (absence de candidature).

- **Secrétaire du service :**

- Fabienne E

- **Médecin psychiatre :**

- Dr WINTER Mathias à raison de 2h par semaine.

2- PERSONNES ACCOMPAGNÉES

2-1 Effectifs

- **110 personnes au 31/12/2022** sont accompagnées par notre service.

Ajoutées aux 15 personnes dont l'accompagnement s'est arrêté en 2022, cela donne donc **125 personnes qui ont été accompagnées durant l'année 2022 par le SAVS.**

Durée moyenne d'un accompagnement en 2022 : 5,9 ans.

2-2 Mouvements de l'effectif des personnes accompagnées.

INDICATEURS SAVS - Décembre 2022				
	ENTREES	SORTIES	EFFECTIF TOTAL FIN DE MOIS	PERSONNES ACCOMPAGNEES DURANT LE MOIS
1er trimestre				
JANVIER	2	1	110	111
FEVRIER	3	1	112	113
MARS	0	3	109	112
2ème trimestre				
AVRIL	0	2	107	109
MAI	2	1	108	109
JUIN	2	0	110	110
3ème trimestre				
JUILLET	1	1	110	111
AOÛT	0	0	110	110
SEPTEMBRE	2	2	110	112
4ème trimestre				
OCTOBRE	0	1	109	110
NOVEMBRE	2	2	109	111
DECEMBRE	2	1	110	111
TOTAUX ANNUELS	16	15		

Le mouvement des effectifs a été de 15 arrêts et 16 admissions en 2022. Le turn over des professionnels n'a pas été porteur, ne permettant pas de finaliser certains suivis.

Dans les 15 arrêts, nous observons davantage l'expression du choix libre et éclairé de la personne quant à la poursuite du SAVS. Trois d'entre elles n'ont pas souhaité donner suite à l'accompagnement malgré des axes de travail identifiés par les professionnels.

2-3 Processus d'admission

Cette année 2022, nous avons réceptionné 176 notifications d'orientation vers notre SAVS répertoriées dans le logiciel Via trajectoire.

Soit :

- Pour la Métropole : 137 notifications
- Pour le Rhône : 39 notifications

Ces nouvelles orientations s'ajoutent aux notifications reçues les années précédentes tant qu'elles sont valides soit aux 192 notifications réceptionnées l'an dernier.

Afin de faciliter la rencontre et répondre à l'ensemble des personnes sollicitant le service, nous organisons des réunions d'information collectives. Elles sont destinées aux personnes ayant une notification d'orientation vers notre SAVS. Nous les programmons au rythme d'une tous les deux mois.

Ces réunions se déroulent au siège de l'Association, en présence d'une personne concernée, actuellement accompagnée, d'un éducateur et de la cheffe de service.

L'objectif de ce temps d'échange est de présenter notre dispositif SAVS, ses missions, son organisation, ses délais et permettre aux personnes orientées de commencer à se projeter sur les domaines de la vie quotidienne dans lesquels nous pourrions intervenir en soutien.

Cet espace permet également de répondre aux demandes particulières et parfois de donner des pistes dans l'attente d'un accompagnement social.

Un dossier de candidature est remis à chaque candidat à l'issue de la réunion. C'est le renvoi de ce dossier qui acte l'engagement de la personne dans la liste d'attente.

La présentation à trois voix propose une vision plus large et plus concrète d'un suivi SAVS.

La présence de la personne accompagnée offre un discours rassurant, bienveillant, illustré de son vécu de l'accompagnement par le SAVS. La présentation qui est complémentaire, s'adapte aux différentes personnes présentes à la réunion.

Cela contribue à donner des espaces institutionnels où la présence, participation et retour d'expérience permettent une remise en question et une évolution permanente de l'offre proposée par notre service.

Nous en avons programmé cinq sur l'année 2022 pour répondre aux sollicitations de 55 personnes. Sur les 55 personnes conviées, 30 personnes se sont finalement déplacées ce qui est largement en augmentation puisque l'an passé seulement 9 personnes étaient présentes. Pour faciliter leur venue, elles ont la possibilité de se présenter seules ou accompagnées d'un aidant, ou d'un professionnel faisant parti d'un autre dispositif.

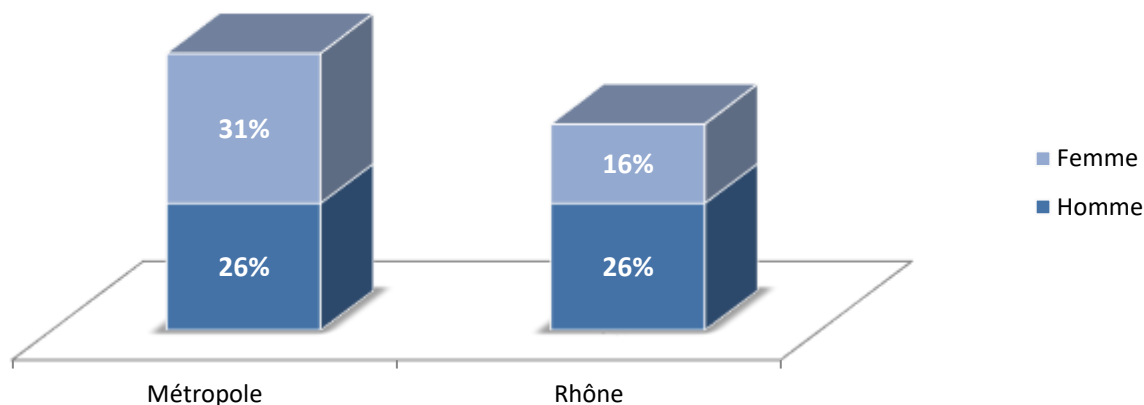
Nous restons néanmoins à l'écoute en cas de situations spécifiques, particulières comme la difficulté pour certaines personnes de se retrouver dans un groupe.

2-4 « Socio-démographie » de la population accompagnée.

Nous présentons ici une « photographie » de la population que nous accompagnons **au 31/12/2022**, ainsi que les évolutions constatées.

Répartition hommes-femmes

**Répartition homme/femme
par territoire**

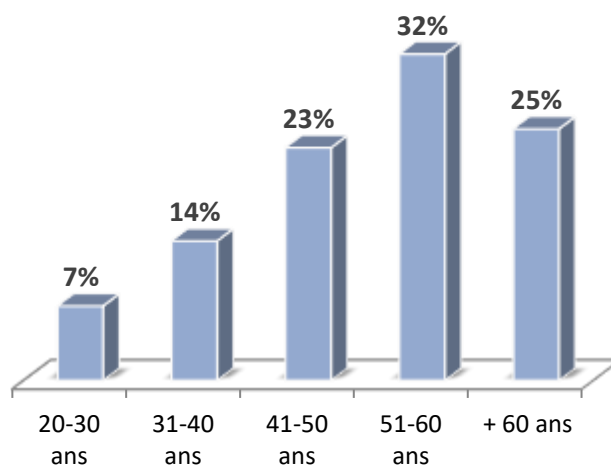


- Soit 34 femmes sur le territoire de la Métropole de Lyon et 18 dans le Rhône.
- Soit 29 hommes sur le territoire de la Métropole de Lyon et 29 dans le Rhône.

Nous sommes presque à la parité hommes/femmes car nous accompagnons en 2022, 52 femmes pour 58 hommes.

Âges des bénéficiaires

% de bénéficiaires par tranche d'âge



L'âge moyen des personnes accompagnées par notre service est de 51 ans.

En 2022, les changements s'opèrent avec une diminution des personnes dans la tranche d'âge 20-30 ans et 41-50 ans au profit des tranches 51-60 ans et plus. Les personnes PH-PV de plus de 51 ans sont en

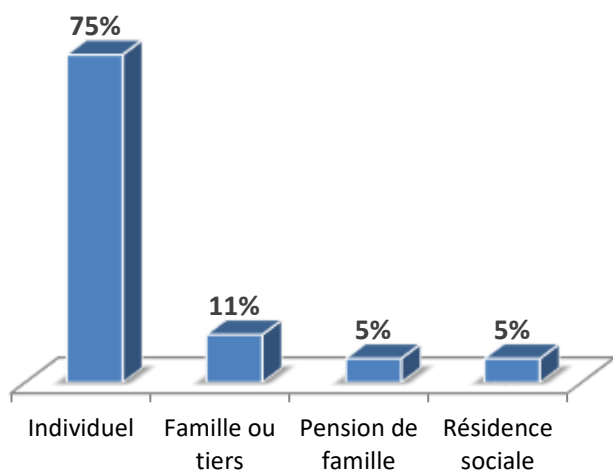
majorité soit 57% au SAVS. Cela correspond au glissement de tranche des personnes que nous avons en accompagnement depuis plusieurs années.

Cela suppose d'autres problématiques que nous prenons en compte et qui sont mises au travail notamment pour les plus âgés d'entre eux, lorsque le projet d'orientation est mis en œuvre. La question de l'avenir est un sujet délicat car pour nombreuses personnes, il est difficile de se projeter sur le moyen/long terme. L'orientation imaginée par le professionnel est annoncée à la personne concernée afin de tenter d'anticiper au mieux les relais. Mais encore faut-il que la personne soit désireuse et quand elle l'est, que les dispositifs existants puissent s'adapter. Pour ces personnes, il n'est pas possible d'envisager l'arrêt du suivi SAVS sans alternative.

D'autres problématiques viennent se combiner à la question du vieillissement comme celle du refus du soin. Depuis quelques années, la notion d'autodétermination des personnes concernées est mise au travail. Ce respect du libre choix de la personne interpelle quant à l'accompagnement lié au maintien à domicile, quand celui-ci ne répond plus à un accompagnement à la vie sociale.

- Logement

Types de logement



En 2022, les personnes habitant en logements individuels sont toujours majoritaires même si nous enregistrons une baisse de 5% au profit des personnes vivant en famille.

Nous observons depuis plusieurs années la demande de certaines personnes accompagnées par le biais de leur famille.

Le SAVS est à l'écoute des attentes, des désirs des aidants familiaux qui souhaitent un passage de relai souvent pour anticiper le moment lors duquel ils ne pourront plus répondre. Mais cette étape est différemment intégrée selon la complexité de la relation et de la situation qu'elles entretiennent avec l'adulte orienté vers notre service.

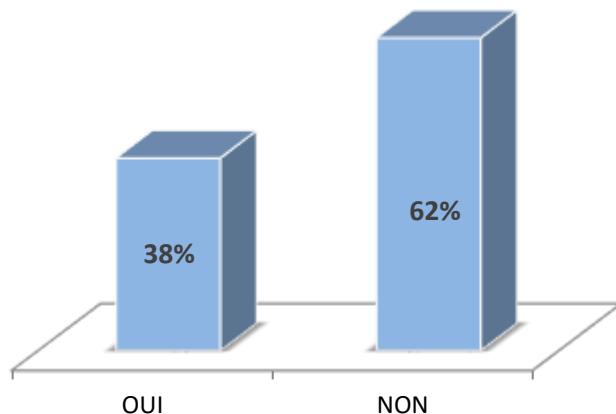
Les éducateurs tentent d'amener la personne concernée à exprimer ses choix, à s'expérimenter à une autonomie, à s'émanciper de leur famille tout en veillant à sécuriser les projets.

Tous les acteurs entrent dans un processus d'acceptation ou de renoncement.

- Situation familiale

→ Parentalité.

% de personnes ayant des enfants



38% de personnes accompagnées sont parents.

- 10 personnes vivent au quotidien avec leurs enfants et doivent assurer leur rôle de parents avec pour certains une vigilance et un lien étroit avec les services d'aide sociale à l'enfance.
- 9 personnes ont des enfants sont placés en structure soit en maison d'enfants (MECS) soit en famille d'accueil. Elles sont alors sollicitées dans leur fonction parentale sur des temps de médiation ou d'accueil organisés.
- 22 sont parents d'enfants désormais adultes.

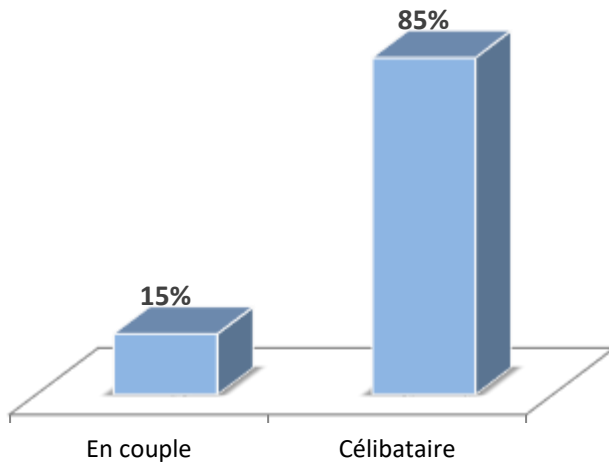
Pour tous, la question de la parentalité est à l'œuvre. Ils doivent trouver la place qu'ils conçoivent, imaginent ou sont en mesure d'occuper, d'assumer pour exercer leurs droits parentaux.

En 2022, nous avons permis à une personne d'assister à une audience au tribunal à la demande du juge des enfants. Il a fallu lui expliquer les enjeux de cette audience et qu'il puisse déverser ses affects quant à ces lieux qui étaient sources de souvenirs complexes depuis son enfance. Progressivement, Il arrive à se saisir de la présence de l'éducateur pour expliquer au juge ses efforts et ses inquiétudes d'être plus présent pour son enfant.

Le travail d'accompagnement aura été de lui permettre d'endosser une position paternelle et responsable. Il est ainsi reconnu et identifié comme père.

→ Vie en couple.

Situation familiale

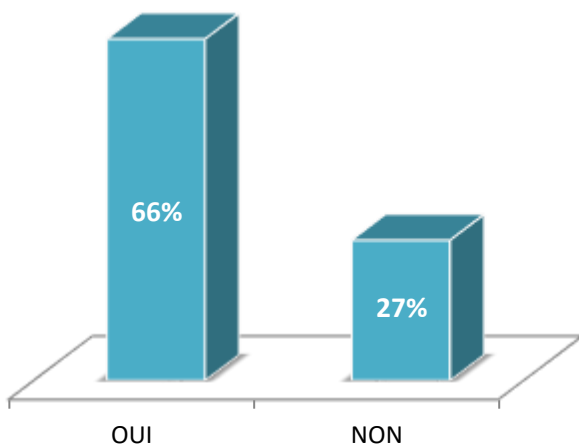


La plupart des personnes que notre service accompagne sont célibataires ce qui contribue à renforcer le sentiment d'isolement.

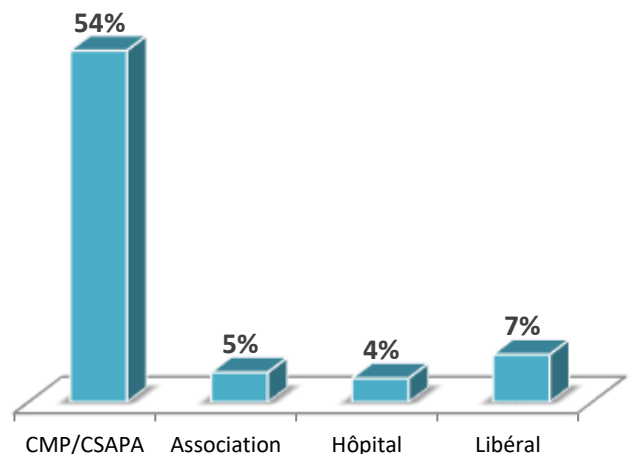
Pour les personnes vivant en couple, il peut arriver que nous accompagnions les deux membres mais parfois seulement l'un d'entre eux est suivi par notre SAVS. Dans ce cas, soit le conjoint est associé dans la mesure ou il accepte l'idée que son compagnon bénéficie d'un dispositif soit il est nécessaire de séparer les individualités et que chacun possède un espace dans lequel il puisse s'exprimer et exister pour lui.

- Suivi psychiatrique ou psychologique.

% de personnes ayant un suivi psy



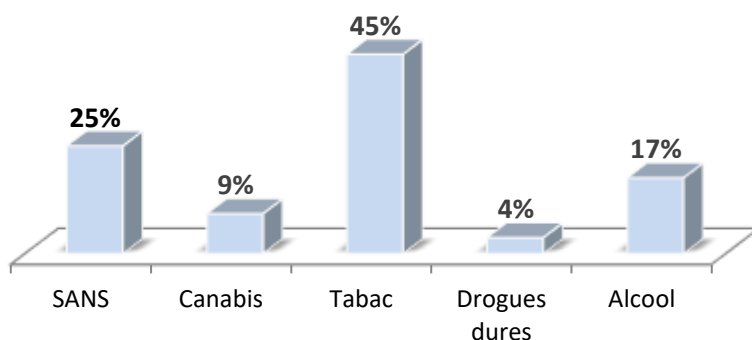
Organismes effectuant les suivis psy



→ Une grande proportion de personne accompagnée, 66%, possède un suivi psychologique soit dans un CMP, auprès d'un psychiatre libéral, ou dans un centre de soin ce qui est en augmentation de 6% par rapport à l'année 2021. Les professionnels du SAVS œuvrent pour promouvoir le soin, réduire les ruptures tout en étant confrontés aux absences de soignants qui peuvent dans certaines situations limiter l'accès au soin (pas de psychiatre pendant plusieurs mois...). Il est important de pouvoir penser le soin en collaboration entre service dans la mesure où la personne concernée en donne l'accès. Cet axe du soin est nommé comme essentiel lors des entretiens d'admissions au service car l'expérience montre qu'il est difficile de scinder la personne et de ne pas collaborer pleinement avec le soin dans l'intérêt de la personne concernée.

- Troubles associés.

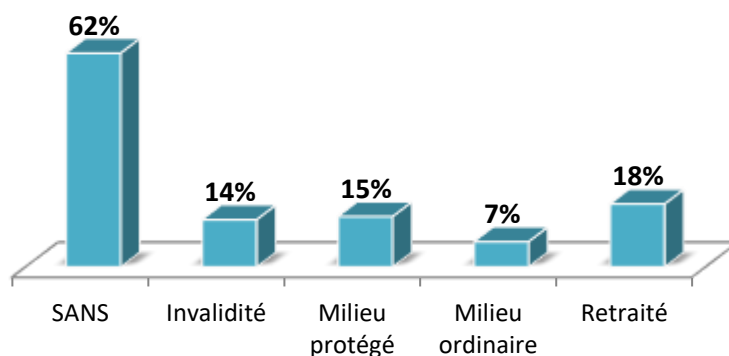
Personnes dépendantes d'une addiction



Hormis les pathologies qui caractérisent la situation de handicap des personnes adressées au service, nous sommes confrontés à d'autres spécificités comme les addictions. La plupart des personnes suivies sont addictes à un produit qui a une incidence sur sa santé et son budget. Il est également un enjeu dans la relation avec la personne concernée, qu'il s'agisse de drogue ou d'alcool, car il peut à tout instant questionner le projet engagé ou tout simplement la relation de confiance.

- Travail

Activité professionnelle



L'un des domaines d'intervention au SAVS est l'insertion professionnelle. La grande majorité des personnes suivies sont inactives souvent par difficultés à s'inscrire dans la dynamique professionnelle liées à leur situation de handicap.

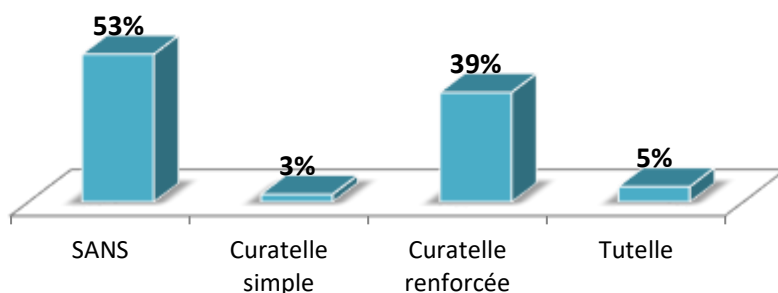
Nous avons soutenu une personne concernée dans ses aspirations de formation d'aide soignante. Elle a finalisé sa formation en 2022 avec l'obtention de son diplôme.

Nous travaillons en collaboration avec les dispositifs d'évaluation comme Ladapt, jobs coachs de Messidor ou l'Epnak dont l'expérience est axée sur le bilan du retour vers l'emploi pour éviter de reproduire des situations d'échec et ainsi d'adapter l'orientation professionnelle vers le milieu protégé si besoin. Les délais sont longs et l'orientation nécessite une notification MDPH.

Les personnes qui nous sont orientées n'ont jamais travaillé ou pas depuis plus une dizaine d'années. Elles doivent se projeter sur leur capacité à exercer une activité professionnelle, intégrer une organisation avec un collectif et son rythme. Elles désirent souvent travailler pour répondre aux normes de la société. Elles ne sont pas toujours en mesure de s'inscrire dans un dispositif et doivent prioriser le soin.

- Protection juridique

Personnes bénéficiant d'une mesure de protection

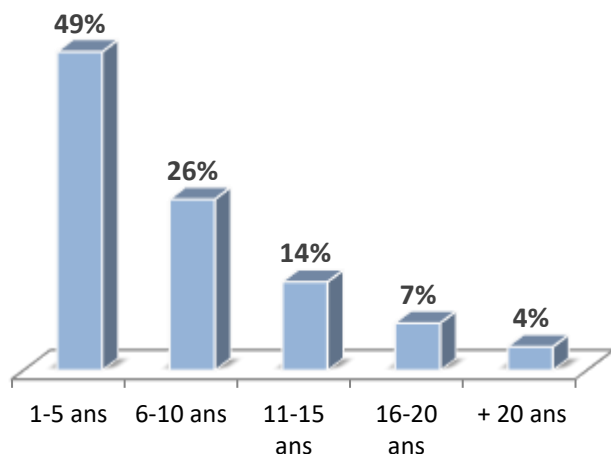


Depuis plusieurs années, nous accompagnons une majorité de personnes ne bénéficiant pas de mesure de protection. Mais l'écart se réduit progressivement puisque nous sommes en 2022 quasiment à l'équilibre avec 53% de personnes sans mesure. Pour toutes ces personnes le SAVS est sollicité en tant que conseil et soutien dans les démarches administratives et budgétaires pour les autres il est un partenaire incontournable des mandataires qui exercent la mesure de façon à les accompagner dans leurs démarches.

2-5 Suivi des accompagnements.

- Durée des accompagnements incluant le processus d'admission

Durée des accompagnements en cours par tranches d'année



La durée moyenne des accompagnements est de 5.9 ans. Les questions des relais et des arrêts sont en réflexion depuis plusieurs années mais le manque de solution de relais adapté aux situations des personnes contraints de maintenir l'accompagnement.

- Arrêts des accompagnements

Raisons des arrêts des accompagnements 2022		
Raisons	Nombre	Pourcentage
Arrêt concerté - autonomie et/ou étayages suffisants	8	53%
Arrêt concerté - relais / entrée dans d'autres structures	4	20%
Arrêt à l'initiative de l'utilisateur	3	20%
TOTAL	15	100%

La plupart des arrêts à l'initiative de l'utilisateur sont des accompagnements qui ont été de courtes durées soit en moyenne d'un an. Il s'agit très souvent de personnes dont les attentes n'étaient pas toujours adaptées aux missions du service.

Pour une des personnes, la situation administrative a été le point d'ancrage. Mais ce jeune homme avait besoin de s'autoriser à s'expérimenter seul malgré les points de vigilance du SAVS. Il est bien question du pouvoir d'agir et d'autodétermination des personnes concernées. Nous respectons leur choix bien que

nous puissions leur faire part de nos inquiétudes. Le droit à l'expérimentation, à l'erreur est une notion qu'il faut que nous acceptions afin de laisser chaque personne découvrir les points du quotidien qui restent fragiles.

Les arrêts concertés restent majoritaires. Les passages de relais, bien que, de plus en plus difficiles ou complexes sont également travaillés de façon à proposer un accompagnement plus adapté à la personne. Nous avons orienté une dame déficiente visuelle vers le SAVS de l'AVH après 17 ans passé dans notre service. Il nous semblait nécessaire de pouvoir travailler la question du vieillissement et des spécificités liées à la perte de la vue avec des personnes dont la compétence reconnue pouvait élever les propositions dans le domaine du logement, du quotidien et de son avenir.

2-5-1 Itinéraire d'un relai chaotique

Le parcours de Mr X me paraît être un bon moyen, pour rendre compte des délais et difficultés que rencontre notre service pour passer le relai à d'autres Associations.

Pour replacer dans son contexte, Mr X est aujourd'hui un des plus anciens accompagnements de notre service. En effet, nous sommes à ses côtés depuis les années 1990.

Il est en mesure de curatelle, également à l'ATMP.

Né en 1956, il a 63 ans au début de cet historique.

Plusieurs AVC, font qu'il est en fauteuil manuel depuis une dizaine d'années.

Il tient absolument à rester vivre dans son appartement qu'il occupe depuis une vingtaine d'années et n'a pas l'air de se rendre compte des difficultés rencontrées par les intervenantes à domicile. Il bénéficie grâce à la PCH, à des auxiliaires de vie matins, midis et soirs, tous les jours week-ends compris, ainsi qu'un passage infirmier le matin pour l'aide à la toilette.

J'ai repris son accompagnement début 2017. Depuis cette date, j'entends sa demande de rester à domicile tout en le mettant en garde face à la réalité des délais, concernant une demande d'orientation vers un autre service d'accompagnement plus adapté ou un foyer de vie.

Vous trouverez ci-dessous, l'historique des démarches engagées, seulement depuis 2019, afin qu'il puisse être accueilli par un service adapté à sa situation.

Afin de respecter au maximum son désir de rester à domicile, d'autres pistes d'aménagement du logement avaient été pensées avant cette date. Le propos ci-dessous étant orienté vers le parcours d'un éventuel passage de relai, cela n'apparaîtra pas ici.

En janvier 2019, Mr X. exprime très clairement le souhait de vouloir rester à son domicile et de ne pas changer de service d'accompagnement.

De notre côté, je réceptionne les plaintes des infirmières venant quotidiennement pour l'aide à la toilette. Il a pris du poids, tient aujourd'hui difficilement sur ses jambes et les transferts pour la baignoire sont de plus en plus compliqués. De plus, nous observons que son appartement n'est pas adapté et limite ses déplacements, son ascenseur est régulièrement en panne, l'obligeant à rester cloîtrer à son domicile.

Nous avons en tête les délais d'attente, que ce soit pour les services d'accompagnement plus adaptés aux personnes PMR ou encore pour les foyers de vie.

Mr X est une personne sociable, qui aime être entourée. Il nous semble qu'un lieu de vie en semi-collectivité pourrait tout à fait lui convenir. Sur ce dernier point, il est catégorique, il ne veut pas aller en foyer.

En avril 2019, le dossier de renouvellement MDPH est déposé avec des demandes vers des SAVS plus adaptés, SAMSAH. En parallèle, des démarches sont réalisées auprès du bailleur afin d'envisager une mutation dans un logement adapté PMR et/ou de trouver une solution à son appartement dont l'ascenseur est régulièrement vandalisé et de fait inutilisable. Cette solution est à ce jour plus acceptable pour Mr X qui projette difficilement un changement de lieu de vie quel qu'il soit.

Toutes les solutions échangées (travaux dans l'appartement, relais à un autre SAVS...) bousculent Mr X qui refuse tout mais finit par accepter les idées suggérées par le SAVS et sa curatrice.

En novembre 2019, le bailleur annonce ne pas répondre favorablement à la demande de mutation et propose de faire une remise de loyer pour diminuer le budget de Mr X mais sans apporter de solution à son empêchement de sortie de son domicile.

Nous contactons le SAVS # en novembre 2019, pour un rdv possible en janvier 2020. Mr X est toujours craintif et peu motivé par ce changement d'Association.

Dans le même temps, il a reçu un courrier d'accusé de réception de sa candidature au SAVS @. En janvier 2020, Mr X est hospitalisé suite à des symptômes d'AVC. Nous devons repousser la rencontre prévue demain avec le SAVS #.

En février 2020, nous allons ensemble rencontrer le SAVS @. Les transferts de son fauteuil à ma voiture deviennent laborieux. Un petit trajet comme celui-ci peut facilement prendre plusieurs heures, car il faut aller le chercher, le ramener chez lui, prendre le temps des 4 transferts et de plier son fauteuil. Sur place, nous sommes reçus mais pas attendu. Le rdv est reporté suite à un problème de synchronisation d'agendas informatiques. Nous fixons un nouveau rendez-vous, au domicile de Mr X.

Je taquine Mr X en lui demandant ce qu'il va bien pouvoir inventer pour boycotter les rencontres avec les autres SAVS (AVC pour le SAVS #, problème informatique pour le SAVS @ ...), cela le fait rire.

A la même période, Mr X envisage de déménager dans un appartement adapté aux fauteuils. Je prends contact avec une association de droit au logement, pour un suivi plus actif dans la démarche de relogement et sa curatrice s'occupe de la demande de logement social.

Il nous est conseillé de se rapprocher de son bailleur pour qu'il organise une commission inter-bailleur. L'association de droit au logement ne soutiendra pas la démarche car Mr X a déjà un SAVS.

Mr X est inscrit en liste d'attente du SAVS @, bien que non prioritaire car il bénéficie déjà d'un SAVS.

Avril 2020, un entretien est proposé au SAVS # mais sera finalement déplacé plusieurs fois jusqu'à mi-septembre 2020. Il sera inscrit dans leur liste d'attente.

Mars 2021, sans nouvelle des SAVS, je relance les différents services et contacte également celui un troisième SAVS qui demande une lettre de la part de Mr X pour une rencontre avec l'équipe des appartements groupés.

Cette visite se met en place en juin 2021. Mr X alterne toujours entre le souhait d'accepter les propositions qui lui sont faites et de maintenir sa situation en l'état dans son logement.

A la suite de cette visite, le transfert de son fauteuil à ma voiture se passe mal et Mr X manque de chuter. Il s'est fait peur et moi aussi. Je lui signifie qu'il serait plus simple qu'il soit accompagné par un service spécialisé dans l'accueil de personnes PMR et qu'à partir d'aujourd'hui, nous mettrons en place des transports adaptés.

Septembre 2021, Mr X commence à dire : "quand ça ne sera plus toi qui m'accompagne". Sans nouvelle des différents SAVS, je relance par mail.

En octobre 2021, les infirmières à domicile évoquent les difficultés de plus en plus importantes lors de la toilette. Nous décidons de faire des demandes auprès de la MDPH pour une aide au financement de l'aménagement de la salle de bain. Là encore, les délais pour que cela se mette en place me paraissent bien trop longs par rapport à l'avancée rapide des difficultés quotidiennes.

En octobre 2021, le SAVS @ rencontre Mr X dans leur procédure d'admission. Mais sans donner leur réponse officielle, nous comprenons que l'âge de Mr X et les nombreux rendez-vous médicaux font qu'il ne pourra pas être accompagné par leur SAVS. La responsable explique qu'il est presque trop tard pour Mr X pour intégrer un foyer et que s'il ne s'en occupe pas maintenant, l'orientation en EHPAD sera inévitable. Je lui tiens ce discours depuis fort longtemps mais il semblerait que de l'entendre d'une inconnue, a eu un impact sur lui. L'entretien se conclut, il est d'accord pour une demande d'orientation en foyer.

Dans le même temps, le SAVS # se ravise également expliquant qu'il y a trop de rdv médical et que même un SAMSAH ne le fera pas... L'orientation dans un FAM est suggérée mais la liste d'attente étant trop longue et la demande aurait dû être faite avant 60 ans.

Une conciliation MDPH avec plusieurs interlocuteur est organisée. Nous expliquons les difficultés quant à la non augmentation de la PCH alors que les besoins de Mr X ont augmenté (plus de besoins humains, protections jours et nuit). Nous expliquons les difficultés que nous rencontrons au niveau du SAVS et les récents refus des autres services après une longue attente. Nous ne savons plus quoi faire dans cette situation, ni vers qui nous tourner.

La bénévole nous parle d'un foyer récemment ouvert sur Villeurbanne. Elle appelle un de ses contacts personnels et nous donne les coordonnées de ce foyer.

Une petite lueur d'espoir, d'une piste envisageable pour Mr X.

En décembre 2021, la piste des appartements groupés est abandonnée car il exprime clairement ne pas vouloir donner suite. Il ne reste plus que l'opportunité du SAVS et même cette piste paraît mal engagée. Le dernier foyer n'a pas de visibilité quant à des stages possibles.

Nous prévoyons tout de même une visite pour d'éventuelles activités de jour "café philo", afin que Mr X puisse sortir un peu de chez lui. Les activités qu'il faisait avant la crise sanitaire n'ayant pas repris.

La réduction de temps de travail des auxiliaires et les difficultés de transport avec Optibus risquent de complexifier l'organisation.

Janvier 2022, les infirmières partagent leurs inquiétudes sur le maintien à domicile en l'état.

Mars 2022, sans nouvelle du foyer je relance. La fiche de renseignements, envoyé en novembre dernier est introuvable. Nous la remplissons à nouveau et en avril, le foyer m'annonce à demi-mots qu'aujourd'hui il n'y a plus de place disponible pour Mr X, mais qu'un autre foyer devrait ouvrir dans lequel il pourra candidater. Je lui demande quand et où ce foyer devrait voir le jour, « sur Villeurbanne mais dans 4-5 ans ». J'ai le sentiment qu'ils ont « joué la montre », déçue d'arriver à cette conclusion après des mois de démarches et d'attente.

Mai 2022, les infirmières annoncent que leur prise en charge touche des limites qui seront bientôt non compensables par leur équipe.

Juin 2022, Mr X m'annonce officiellement être prêt à déménager... mais où ? Telle est la question.

Septembre 2022, Cellule de concertation à la Maison des Aînés regroupant tous les acteurs de la situation de Mr X afin de trouver une solution de logement pérenne. Plusieurs pistes sont abordées : foyer, maison d'accueil et EHPAD.

Mr X est jeune pour une entrée en EHPAD, mais malheureusement son état de santé permet difficilement d'envisager d'autres pistes.

J'ai une certaine appréhension à lui annoncer cela et à ma grande surprise, Mr X me dit qu'il est content de cette nouvelle. Surprenant ce Mr X. L'établissement est à Villeurbanne dans le même quartier dans lequel il réside actuellement.

En novembre 2022, Mr X vient d'apprendre que la possibilité d'aller à la Maison d'accueil n'est plus possible.

Nous recevons l'accord MDPH pour l'orientation en foyer que nous avons sollicité en février dernier... projet qui n'est plus d'actualité aujourd'hui.

Décembre 2022, avis favorable pour l'EHPAD. Visite prévue le 5 janvier mais qui ne peut se faire à cause de l'ascenseur encore en panne reportée une semaine plus tard.

La rencontre se passe bien. Mr X exprime clairement son souhait de venir à la résidence, malgré la moyenne d'âge avancée des autres résidents.

Il est admis en février 2023.

Cela fait maintenant presque deux mois que Mr X a intégré cet établissement et aujourd'hui le bilan est un peu mitigé pour lui. Bien qu'il ne regrette pas son appartement, il continue de me tenir le discours qu'il ne se « voyait pas finir ainsi ».

Certes, il se sent en sécurité d'être entouré jour et nuit, dans un lieu adapté à ses difficultés, mais se sent aussi très seul. En effet, bien qu'en collectivité, il n'a finalement pas tant d'interactions avec les autres résidents et pour cause, ils ne sont pas très bavards. Il se sent finalement plus isolé qu'à l'époque où, à son domicile, des intervenantes extérieures venaient exclusivement pour lui et ce, trois fois par jour, 7 jours sur 7. L'équipe de l'EHPAD n'a pas autant de temps à lui accorder en individuel.

Maintenant qu'il est en établissement, le SAVS va s'arrêter et par la même nos rencontres régulières.

La question de l'ascenseur en panne n'étant plus un problème, nous réfléchissons à ce que le service d'aide à domicile puisse continuer à intervenir à l'EHPAD, pour l'accompagner en sorties et lui tenir compagnie ; Mr X ne sortant pas seul à l'extérieur.

Pour ma part, je peux dire que l'annonce d'un placement en EHPAD a également été un moment douloureux à passer. Faire le deuil de toutes ces démarches, rendez-vous, appels, attendre encore et toujours, espérer trouver une solution convenable et en cohérence avec ses souhaits, pour finalement s'entendre dire après des mois, même des années que « notre service n'est pas adapté... », « Monsieur est trop âgé ... », « notre service ne fait pas les accompagnements médicaux ... », « il vaudrait mieux voir avec telle Association » ... chacun se renvoyant la balle, nous laissant sans solution dans une situation qui s'aggravait rapidement.

Dans cet exemple se pose la question éthique du respect du choix de la personne, ici son envie de rester vivre au domicile. Cela est en totale résonance avec la mouvance actuelle qui consiste à, autant que possible, inscrire dans la Cité les personnes en situation de handicap. L'idée est pleine de belles intentions, malheureusement la réalité du terrain est tout autre.

Comment accompagner une personne qui souhaite rester chez elle, alors qu'il est impossible de ne pas avoir en tête les divers délais pour aujourd'hui accéder à un service qui lui serait plus adapté ? Comment anticiper tout en respectant le souhait des personnes accompagnées ?

Notre SAVS ne déroge pas à la règle, sur les antennes de Lyon nous avons actuellement un délai d'attente d'en moyenne 18 mois, à partir de la réception du dossier de candidature qui marque l'inscription officielle sur notre liste d'attente. A cela vous pouvez aussi ajouter les mois d'attente préalable, avant que la MDPH donne son accord pour une orientation vers notre service. Plus ou moins 6 mois, en moyenne.

Et là encore je ne parle que des services d'accompagnements (SAVS ou SAMSAH), pour les foyers de vie c'est pire. Dans ce cas, pour les délais d'attente, il vaut mieux prévoir entre 5 et 10 ans.

Comment est-il possible d'anticiper 10 ans à l'avance d'une éventuelle place en foyer de vie ? Sauriez-vous dire où vous souhaiteriez vivre dans 10 ans ?

Bien souvent, quand la personne accompagnée accepte enfin l'idée de vivre en foyer, elle n'a bien souvent plus le temps d'attendre aussi longtemps.

Se pose également la question du relai à la suite d'un SAVS.

Cet exemple montre bien que les choses ne sont pas si simples. Dans certains accompagnements, une amélioration de la situation, une reprise d'autonomie font qu'un arrêt puisse être envisagé. Même dans ces situations, cela nécessite un dialogue et un travail préalable afin de rassurer pour que cet arrêt puisse se faire en douceur ; bien souvent les personnes accompagnées ayant la crainte de ne pas réussir à se passer de notre soutien. Mais quid des autres ?

A travers toutes ces démarches et ces rencontres partenaires, cela m'a permis aussi de réaliser que nous pouvons être fiers du travail que nous effectuons au SAVS de L'ATMP.

En effet, hormis les critères nécessaires pour accéder à notre service, la durée d'accompagnement ne se limite pas à quelques années laissant les personnes sans solution par la suite.

« Au côté des plus fragiles », sans condition particulière et aussi longtemps qu'il le faut. Cela fait la richesse de notre service.

Justine, Educatrice-spécialisée.

2-5-2 Sinistre des locaux de Villefranche

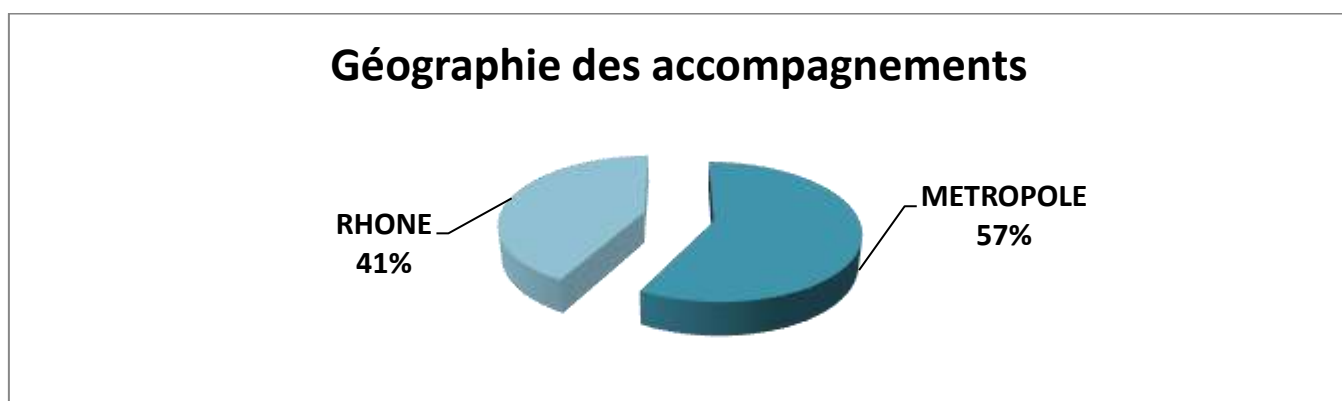
En juin 2022, de fortes pluies se sont abattues sur Villefranche entraînant une montée des eaux usagées dans les locaux de notre antenne. Après une mise à l'abris et le constat des dégâts effectués toutes les équipes sont mises en télétravail ou ont la possibilité d'intégrer une autre antenne sur Lyon.

Rapidement, notre Association trouve un local temporaire afin d'héberger tous les bureaux. Toutes les équipes peuvent ainsi se retrouver et reprendre le travail sur site.

Les limites de ce local sont de ne pouvoir accueillir de public car il n'est pas habilité ERP.

Des solutions sont proposées pour rencontrer les personnes en mesure de protection ou accompagnées par le SAVS, en utilisant les ressources du territoire. Un aménagement provisoire est également effectué dans les locaux de Villefranche après un grand nettoyage, dans l'attente du passage des experts en assurance et du début du travaux courant 2023.

2-6 Géographie de l'activité.



Cette année notre service a accompagné des personnes habitant le territoire de la Métropole : Lyon et sa banlieue, ainsi que les communes voisines. Nous avons également 41 % de personnes vivant sur le territoire du Rhône soit dans les Monts du Lyonnais, le beaujolais, villefranche et le territoire de l'Arbresle. Nous intervenons sur tout le département/Métropole de Lyon bien que certains territoires restent plus repérés par la MDPH comme zone d'intervention d'autres Associations (pays de l'Arbresle, sud de la Métropole de Lyon par exemple).

Nous avons eu une forte demande sur le territoire Beaujolais cette année, permettant de s'ancrer davantage sur le territoire et ainsi avoir une visibilité auprès de certains acteurs comme le CCAS, la Mairie, autres Associations...

Nous avons obtenu le financement pour des PC portables et le remplacement des téléphones portables. Le téléphone est un outils indispensable dans l'activité du SAVS. Il est le lien direct avec les personnes ce qui évite un intermédiaire une fois la relation établie. Pour les PC portables, il y a diverses utilisations selon le territoire d'intervention. En effet, les personnes qui vivent proches des sites de l'ATMP peuvent se déplacer jusqu'aux bureaux pour effectuer certaines démarches. Pour les plus éloignés, souvent sur des territoires également « desert institutionnel », il est courant qu'ils soient confrontés à la fracture numérique. Pour cela l'outil informatique est une réponse facilitant les rapports aux institutions qui ont souvent réduits leur mode de communication aux usagers. Ils font leurs démarches administratives avec les éducateurs du SAVS.

Au-delà de cette utilisation, il a été un élément incontournable pour l'équipe de Villefranche qui a dû composer sans espace de travail.

Il est utilisé pour d'autres dans le quotidien pour faire les relèves sur Mediateam (logiciel métier).

Le télétravail a été proposé également au membre de l'équipe qui, au regard des pratiques, n'a pas été plébiscité.

2-7 Partage d'expérience au SAVS

2-7-1 « Ma première fin d'accompagnement »

Lorsque je suis arrivée en septembre 2021, j'ai pris le relai du suivi de Manon, une dame d'une soixantaine d'année qui vit seule avec son chat. Je la rencontre avec ma collègue Vanessa.

Manon me dit à peine bonjour, elle se présente car Vanessa le lui demande. Elle raconte son lien avec l'ATMP. Elle me parle de sa curatrice avec qui je serai amenée à travailler, puis du SAVS qui a accompagné son mari, puis elle depuis 15 ans. Elle me décrit ses problèmes de vue, elle est quasiment aveugle. Elle m'explique les RDV auxquels je vais devoir l'accompagner, elle a une très bonne mémoire car elle me donne les noms, les numéros et les adresses de chaque spécialiste. Elle dit qu'elle va également commencer un bilan à la FIDEV auprès de différents professionnels pour l'aider dans son quotidien. Elle fera une formation « canne blanche » car aujourd'hui elle se déplace sans rien en transport en commun. Elle poursuit en m'expliquant que l'accompagnement du SAVS va s'arrêter, qu'elle n'est pas d'accord mais qu'elle n'a pas le choix, elle doit faire avec. Je lui demande les raisons de cet arrêt, elle répond que c'est à Vanessa qu'il faut demander. Elle m'explique alors qu'avec les difficultés de perte de vue, elle a proposé une orientation vers un SAVS plus adapté, qui accompagne les personnes non voyantes ou malvoyantes. Cette proposition a été mal accueillie par Manon. Une première rencontre a eu lieu avec le SAVS et c'est suite à cette rencontre que le bilan à la Fidev a été proposé. Manon est à côté, elle prend le temps de dire « ouais » à chaque fin de phrase. A la fin du RDV elle note mon numéro de portable.

J'ai accompagné Manon pendant plusieurs mois. Au travers de mes rencontres j'ai pris conscience du lien qu'elle avait avec l'ATMP, tant avec le SAVS que le SPJM. Lorsque je ne répondais pas tout de suite à ses

appels, elle appelait mes collègues. Il n'y avait pas une semaine où je n'avais pas droit à un : « *J'ai eu un appel de Manon* ».

Puis je me suis absentée quelques mois. A mon retour, elle m'annonce avoir eu un nouveau RDV avec le SAVS à qui nous passons le relais. Nous sommes au restaurant près de chez elle : « *Muriel va en avoir gros sur la patate ! Car je pars. Ça va être dur pour elle.* ».

Elle m'explique que ce nouveau service va bientôt l'accompagner. Ils ont mon numéro et me contacteront dès qu'une place se sera libérée.

Quelques mois plus tard c'est officiel, Manon quitte le service. Les dernières rencontres sont l'occasion de se remémorer des souvenirs. Elle me parle de toutes ces années avec le SAVS. Lors d'un temps collectif elle prend le numéro d'une autre personne que nous accompagnions. Elle lui confie qu'elle sera bientôt plus là.

Je lui demande ce qu'elle souhaite faire pour son départ, elle ne sait pas. Je lui propose de faire quelque chose pour marquer le coup, un restaurant ou autre chose. Je lui suggère d'inviter ses anciennes référentes car il me semble que cela pourrait lui faire plaisir. Je dois dire que j'ai aussi le sentiment d'être responsable de cette fin d'accompagnement, c'est un moment important et Manon ne semble pas être en capacité d'organiser quelque chose.

Le lendemain, Manon m'appelle pour me donner la liste des invités pour le restaurant, il y a toute l'équipe du SAVS de Lyon, sa mandataire et son ancienne mandataire qui était là au début, dans les années 80.

Cette fin d'accompagnement a été marquée par de nombreux loupés et rebondissements, comme si nous aussi nous n'arrivions pas à la voir partir. Il a fallu s'y prendre à plusieurs reprises pour organiser le restaurant.

Lors de la fin d'accompagnement, il y a une période de flou, nous avons tenu à l'inviter dans les moments festifs prévus même si elle ne faisait plus partie du service. Il y a eu les fêtes de fin d'années puis la nouvelle année, cela nous a permis de nous rappeler pour se souhaiter les vœux.

Il y a aussi eu le programme d'activité qui lui a été envoyé par erreur. Manon m'appelle : « *J'ai ouvert mon courrier et devinez quoi, j'ai reçu le planning d'activité ! Donc comme je l'ai reçu, je vais venir hein ! J'ai réfléchi, je vais venir à une activité par mois, comme ça je pourrais vous donner de mes nouvelles.* ». Puis petit à petit ses appels ont cessé. Il arrive que Manon pense au SAVS, quand ça arrive on a tous un appel le même jour : « *Je veux nettoyer mon four, comment je fais ?* ». Puis on se retrouve à échanger avec les collègues sur les conseils qu'on lui a donné.

Florence- éducatrice-spécialisée

2-7-2 « Une prise en charge bénéfique »

« Depuis quelques années, je bénéficie du SAVS. C'est Justine qui s'occupe de moi. La prise en charge et l'aide de cette dernière m'aide beaucoup.

Évidemment je suis moins seule, car je n'ai pas de famille et pas d'ami. Je suis ce qu'on appelle une personne isolée.

Sans la venue de Justine, je ne sors pas, car sa présence me rassure et m'aide à aller vers les autres.

Elle m'aide aussi pour tout ce qui est administratif, puisque j'ai un mal fou à gérer tout ce qui est papiers. Je repousse, cela vient de ma pathologie. Je repousse parfois pendant des mois et des mois. C'est grâce à elle que j'ai changé de médecin. C'est elle qui m'a informé d'un service d'écoute. Ce service m'a beaucoup aidé aussi, mais s'est arrêté car j'ai changé de ville.

Cette prise en charge est bénéfique.

J'ai moins d'angoisse, je me sens moins seule puisque j'ai quelqu'un que je peux contacter et à qui je dis beaucoup de choses. Je peux me confier en confiance, je sais que cela restera confidentiel. Ça me permet de parler.

Le concept du SAVS est très bénéfique et important. On sent beaucoup d'empathie, un respect des personnes fragilisées par la vie comme moi.

Je dois dire que tout cela est bien positif. Je sens une amélioration et en même temps, j'ai des angoisses et appréhension à l'idée que ça pourrait s'arrêter. En fait je ne me sens pas de me retrouver dans cette vie, sans plus personne.

C'est grâce au service et à l'aide de Justine si j'ai eu un nouveau logement, dans une résidence sénior ; c'était mon rêve.

On les a toutes visitées et j'ai pu choisir celle où j'avais envie de vivre.

Force est de constater que j'ai besoin, même à l'heure actuelle, de cet accompagnement ».

Chadia, personne concernée

2-7-3 « Ne me parler par d'arrêt ! »

Lorsque Justine évoque la possibilité de la fin de contrat avec l'ATMP, j'imagine toujours que c'est lointain. Je dis toujours cette expression : « le plus tard possible ». J'ai l'impression d'être anesthésiée, comme dans du coton.

Récemment lors d'une discussion, j'ai eu l'esprit partagé car je venais de comprendre et d'appréhender l'idée que les places à l'ATMP sont très demandées mais aussi très restreintes. Je suis partagée entre la peur de la fin de ce que je pense connaître et la gêne de prendre une place pour une autre personne qui en aurait le plus besoin.

Pour moi, l'ATMP représente, un lien vers l'extérieur, un soutien et une écoute. Une aide pour les documents et savoir à qui s'adresser pour l'administration.

Même si cette année j'ai espacé ma participation à l'ATMP, le fait de savoir que je peux retrouver le groupe de permanence ; d'avoir un soutien moral, un accompagnement médical m'aide à avancer dans la vie de tous les jours.

L'ATMP m'aide autant pour la vie quotidienne, que m'aide à garder un lien vers l'extérieur. J'ai souvent du mal à sortir par plaisir ou sans aucune raison. J'ai besoin de motif pour faire certaines choses, notamment

sortir. J'adore parler avec des gens ou sortir mais seule j'ai du mal à créer les situations. Tant que l'on ne m'invite pas, je ne fais pas le premier pas. Je suis timide pour rejoindre les autres.

Souvent, mon stress m'éloigne des activités du groupe mais je sais que j'ai la possibilité de revenir une fois mon stress géré. J'attends avec impatience le calendrier des activités pour pouvoir de nouveau faire des sorties extérieures. Cela m'a beaucoup manqué. J'espère que mon stress me permettra de nouveau de participer aux activités extérieures. Je ressens le besoin d'aller vers l'extérieur plus que la gestion domestique comme proposée les précédentes fois. C'est pour ça que je préfère venir faire les rendez-vous au bureau, cela me fait sortir de chez moi.

En conclusion, d'après ce que je ressens, je ne me sens pas encore prête à quitter l'ATMP. Mais peut-être que l'on me jugera capable de le faire. A ce moment-là, j'espère que je serai à la hauteur. La confiance en soi pour moi est encore très éloignée, mais je travaille dessus.

Laëtitia. -Personne accompagnée depuis 2015.

2-7-4 « Ma fin d'accompagnement »

Cela fait deux ans maintenant que je suis suivie par Justine, SAVS de l'ATMP de Lyon. Cet accompagnement faisait suite à une demande de mon assistante sociale à l'époque où j'étais dans une situation précaire et difficile : niveau logement, psychologique, travail, financier...

L'attente et la mise en place a été longue, mais une fois mon SAVS acquis et disponible : j'en ai vite reconnu les bienfaits et surtout la chance de pouvoir être accompagnée à ce moment-là.

Je retiendrais et soulignerais surtout la proximité et la bienveillance de cet accompagnement.

Le fait de venir dans notre logement pour nous aider dans la gestion des papiers, l'aménagement, ou simplement discuter est un moment très précieux.

A ce moment-là, j'étais isolée, craintive, et incapable de faire les choses seule.

La venue de Justine m'a aidée pour entreprendre et me redonner l'assurance et le réconfort au plus près de mon quotidien de l'époque.

Je soulignerais aussi sa bienveillance et la confiance qu'elle a pu me témoigner par rapport à ce que j'ai pu lui confier et à mon vécu.

Maintenant nous sommes arrivées au terme de cet accompagnement, en effet depuis un an et demi je vais beaucoup mieux et ma situation a beaucoup changé. Certainement que mon SAVS (et notamment Justine) a été l'un des piliers pour un retour à une vie meilleure et plus normale.

Merci à vous, à l'équipe, et surtout à Justine.

Marie- personne concernée

2-7-5 Expérimentation d'une fin d'accompagnement

Au cours de ces 4 années de suivi par l'ATMP, j'ai collaboré avec 3 éducatrices spécialisées ainsi que leurs collègues m'attendant à trouver une administration supplémentaire au milieu de celles auxquelles je me heurtais. Les débuts furent laborieux. Au fil du temps, grâce à leur professionnalisme ainsi que leur patience, une certaine confiance s'est installée. Il m'est arrivé de ne pas me rendre à certains rendez-vous mais, en règle générale, je savais que ce temps passé à l'ATMP aurait des conséquences positives sur mon état d'esprit.

Les éducatrices de l'ATMP m'ont énormément aidé administrativement en résolvant différents problèmes, mais aussi psychologiquement en m'aidant peu à peu à reprendre confiance en moi et en les autres. Leur patience, leur qualité d'écoute furent pour moi une aide précieuse.

La seule chose que je regrette de cette histoire est l'attente de deux ans entre la demande au SAVS, suivi d'entretiens collectif et individuel et l'acceptation de mon dossier.

Patrice -Personne concernée

2-8 Participation des usagers 2022 – Groupe d'expression

Cette année, enfin, nous avons pu nous retrouver lors d'un repas d'été. Nous avons fait le choix de mutualiser ce moment convivial avec le groupe d'expression qui vient suppléer le CVS.

Nous nous sommes retrouvés le matin dans un cadre détendant, en terrasse, avec l'idée de poser des thématiques sous forme de tables rondes à la façon speed dating. En effet, il s'agit de faire bouger les professionnels avec leur questionnement toutes les 20 minutes et que le groupe de personnes accompagnées soit sédentaire. Nous avons proposé quatre groupes avec les thèmes suivants :

- **La vie professionnelle /activités/permanences collectives**
- **L'isolement/la solitude**
- **Les relations par rapport aux institutions (accès aux droits)**
- **La vie quotidienne**

Sur 110 personnes, 30 personnes ont participé et exprimer leur point de vue et ainsi contribuer à faire évoluer, adapter les offres de service.

2-9 Les animations et temps collectifs.

Comme écrit dans notre projet de service, le SAVS propose des activités collectives sur la base de propositions émanant des attentes des personnes accompagnées ou des professionnels. Avant la période

COVID, ce temps était bien repéré et investi par un groupe de personnes concernées. Le confinement et tous les effets secondaires liés à cette période de replis, de mise en protection, a mis à mal cet espace. Bien que réclamer par les personnes concernées, elles avaient des difficultés pour se réapproprier le temps collectif, sortir de chez elles... En 2022, l'équipe a programmé des temps et activités collectifs tous les quinze jours, les mercredis après midi et des sorties sur la période estivale comme un repas préparé/partagé, Relaxation, Balade urbaine, Cinéma, Jeux de société, visite de l'Opéra, visite de lieux destinés à favoriser leur inscription dans la cité et à s'expérimenter à la vie collective comme les escales solidaires, les petites cantines, les GEM...

2-9-1 Retour de professionnels

Comme son nom l'indique, une des missions du SAVS est d'accompagner les personnes à s'ouvrir vers l'extérieur et à élargir leur réseau social.

Cela fait quelques années que les Escales Solidaires s'ouvrent dans différents arrondissements de Lyon. Ce sont des lieux de convivialité mis en place par Habitat et Humanisme.

Des temps collectifs et diverses activités sont proposés, mais également des temps de préparations et partage des repas. En effet, après inscription, il est possible de manger sur place pour seulement 2 euros. Il nous a paru intéressant d'amener certaines personnes accompagnées à découvrir ces endroits.

Nous avons donc organisé un temps de permanence le 30 mars 2022 avec 5 personnes accompagnées et 2 éducatrices.

Reçu à 9h30 par l'équipe de l'Escale Solidaire de Lyon 3, nous avons aidé à la préparation du repas et partagé le repas avec l'équipe et les autres « voyageurs » (c'est ainsi que sont nommés les bénéficiaires) présents ce jour-là.

Nous avons eu un très bon accueil et tous ont appréciés ce moment.

Suite à cette matinée, une personne accompagnée par le service a souhaité s'inscrire en tant que bénévole à cette Association.

Depuis ce jour, il se rend tous les mercredis pour ouvrir les lieux, accueillir les Voyageurs de la journée, aider à la préparation et partager le repas de midi.

Ce temps de bénévolat hebdomadaire fait aujourd'hui partie intégrante de son emploi du temps et le valorise quant à ses capacités. Il est fier de me dire qu'ils ont aujourd'hui suffisamment confiance pour lui laisser la responsabilité de l'ouverture du local.

A la demande de certaines personnes accompagnées, nous avons de nouveau organisé des journées de formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) en décembre 2021.

Il a fallu attendre quelques mois pour que nous recevions les diplômes tant espérés.

Certaines personnes accompagnées étaient impatientes car durant leur parcours de vie, elles n'ont jamais eu l'occasion d'en recevoir d'autre.

Ayant cela en tête, il nous a semblé important de marquer cet évènement par une « cérémonie de remise de diplôme », organisée le 24 mars 2022.

Nous nous sommes retrouvés autour d'un temps convivial, de 17h à 18h30 et avons immortalisé ce moment avec quelques photos individuelles et collectives des heureux lauréats. »

Justine, éducatrice spécialisée

2-9-2 « Expérience positive et bénévolat »

La première fois que je suis allé à l'Escale, c'était avec d'autres personnes accompagnées par le SAVS et deux éducatrices dont ma référente.

J'avais déjà entendu parler de cet endroit, mais je n'y étais jamais allé.

On a cuisiné avec l'équipe de bénévoles et après on est passé à table. On a bien mangé, c'est vrai qu'on mange toujours bien là-bas.

Après cette rencontre, ça m'a donné aussi envie d'être bénévole moi aussi.

Je fais déjà du bénévolat, mais pas dans cette Association et puis là c'est pratique, l'Escale Solidaire de Lyon 3 est à côté de chez moi.

Je suis bénévole là-bas depuis plus d'un an.

C'est convivial, ça me permet de discuter avec des gens, il y a une bonne ambiance.

On improvise le repas ensemble, chacun fait ses tâches.

Le mercredi après-midi je fais l'accueil des groupes d'enfants. Les matins, je suis là dès le petit-déjeuner, j'aide à la préparation des repas et parfois je fais le service.

Je suis responsable et ils me font confiance. J'ai les clés du local et c'est moi qui gère l'ouverture et la fermeture. J'ai le code de l'alarme, je fais les lessives.

Quelques samedis, c'est moi aussi qui fait l'ouverture. J'ai même mon ami Éric et sa femme qui se sont inscrits en tant que bénévoles.

Je suis content de faire tout ça, ça m'occupe et je suis fier qu'ils me fassent confiance.

Pierre - personne concernée

3- NOS SUPPORTS

3-1 Formations.

3-1-1 Formations collectives

- Participation aux JNF du MAIS à LORIENT sur le thème « Aller vers » : entre injonction et désir, l'enjeu de la rencontre : participation de 2 éducateurs car le troisième était malade.
- Formation incendie / évacuation : celles-ci sont mutualisées avec les différents services de l'Association et concernent tous les professionnels. Elles se déroulent sur chaque site de rattachement le temps d'une demi-journée.
- Formation sur le RGPD durant 2h avec la présentation faite par le DPO. Enjeux et réglementation.
- Formation « gestion de l'agressivité » permettant de repérer, anticiper des moments de tension et connaître, trouver les solutions appropriées afin de se protéger.

3-1-2 Rédaction d'un protocole d'accueil du stagiaire :

En 2022, nous n'avons pas accueilli de stagiaire sur Lyon du fait de la réorganisation du service.

Seule l'équipe de Villefranche sur Saône a montré un intérêt à recevoir un stagiaire et à s'impliquer dans une période formative.

La suggestion faite aux étudiants, d'un accueil caladois n'a motivé personne.

Néanmoins, nous en avons profité pour repenser l'accueil du stagiaire. Nous l'avons ainsi formalisé donnant une ligne directrice aux professionnels et un cadre clair au stagiaire.

Il présente la procédure et l'organisation de l'accueil du stagiaire : procédure, mission, organisation, outils mis à disposition.

3-1-3 Retour d'un nouvel éduc

Je suis arrivée le 14 mars 2022 au sein du SAVS de l'ATMP pour un CDD de plusieurs mois. J'ai été accueillie chaleureusement par l'équipe éducative et plus généralement par l'Association.

L'accueil des nouveaux salariés est préparé, tant au niveau de l'institution qu'au niveau du SAVS. J'ai eu du temps pour appréhender le travail et la mission du SAVS. J'étais généralement accompagnée d'un éducateur ou de la cheffe de service pour rencontrer les personnes dont j'allais prendre la référence. J'ai apprécié qu'il n'y ait pas cette notion d'urgence lors de mon arrivée. J'y vois là comme un respect du professionnel mais également des usagers.

Avant d'arriver au SAVS, j'ai travaillé deux ans en centre d'hébergement. La relation d'aide pouvait parfois être cristallisée par des enjeux liés au logement. Je souhaitais donc me confronter à une réalité différente, celle du milieu ouvert.

Je suis donc arrivée à l'ATMP avec mon bagage de jeune professionnelle, mes représentations du SAVS et également mes craintes telles que « la peur d'être seule ». En effet, j'ai toujours travaillé avec une équipe éducative présente physiquement à mes côtés. Je me suis demandée comment l'équipe pouvait être assez contenante dans un cadre comme celui-ci ? Car travailler en SAVS c'est être systématiquement confrontée à une situation duelle. Nous sommes généralement seuls lors des entretiens dans le bureau et/ou en visite à domicile, ce qui demande une capacité d'adaptation face aux imprévus et situations délicates.

Cependant, je me suis rendue compte assez vite que nous ne sommes jamais vraiment seuls. L'équipe est un garde-fou qui permet de composer avec cette dualité. Et pour ne pas me sentir isolée, il m'a semblé nécessaire de faire exister l'institution et l'équipe auprès des personnes accompagnées. C'est ce cadre institutionnel qui me permet de faire face aux problématiques, parfois difficiles. Je considère les temps de réunion d'équipe, de clinique et l'APP indispensable pour parvenir à cette cohésion d'équipe. Ce sont des temps dans lesquels nous faisons exister notre lien avec les personnes accompagnées au travers de situations exposées. Concernant la rencontre avec les personnes accompagnées, elle n'a pas toujours été aussi évidente qu'en internat. La temporalité est un élément important à prendre en compte, qu'il faut savoir accepter si on ne veut pas être démunie. Il a fallu plusieurs mois avant que certaines personnes acceptent de m'ouvrir la porte de chez elle.

Enfin, il y a une chose qui m'a surprise dès le début. J'ai perçu très vite la volonté de l'ATMP à associer l'équipe éducative à tous les projets et/ou écrits institutionnels. On a souvent tendance à privilégier le « faire », le « terrain », le « temps avec les personnes » plutôt que d'écrire sur notre pratique. Pourtant, ici, il y a une vraie prise en compte de l'équipe avec des temps dédiés pour écrire et réfléchir sur des écrits institutionnels tel que le projet de service, rapport d'activité, livret d'accueil, dossier d'admission. Cela semble logique, et pourtant, à l'heure actuelle, c'est précieux.

Marion- Educatrice spécialisée

3-2 Mouvement pour l'Accompagnement et l'Insertion Sociale

Le M.A.I.S comme lieu ressource pour penser sa pratique :

Comme nous l'avons expliqué dans notre dernier texte consacré à l'Association M.A.I.S¹, le service d'accompagnement à la vie sociale participe activement au travail réflexif engagé par cette organisation afin de permettre aux professionnels de se situer dans un contexte en perpétuel transformation.

L'actualité du M.A.I.S ces dernières semaines, c'est exprimé sous la forme d'une journée de formation autour d'une thématique, ou il s'agissait d'interroger le sens de l'action de l'éducateur spécialisé. Ce choix s'inscrit dans une volonté répétée de définir à la fois les contextes d'intervention des travailleurs sociaux et la réalité de leurs interventions.

La finalité des différents temps de réflexion que constitue les journées de formations est de permettre aux différents acteurs de l'action sociale de pouvoir lutter contre les différents enjeux générés par cette période d'incertitude.

Les journées de formation pour penser son action :

Le groupe régional entendait « surfer » sur cette logique en proposant une journée de travail sur les enjeux qui touchent à la fois aux institutions du travail social, mais aussi à l'ensemble de ces acteurs.

C'est donc avec la conviction que ce thème pouvait être porteur que nous avons organisé une journée de formation régionale² au sein de l'école de formation de l'A.R.F.R.I.P.S³. Afin de guider les participants, nous avons rédigé une trame qui leur permettent de se projeter dans cette journée.

Extrait :

L'identité du travailleur social est en mouvement. Cette transformation s'opère dans un contexte de changement où les repères hérités des années 60 sont devenus obsolètes, voire contestés. Nos missions, autrefois adossées à des visées humanistes, d'intégration et de réalisation de soi, sont aujourd'hui reléguées à l'obligation d'apporter une réponse adéquate à chaque personne qui fait une demande.

Pour réaliser cette prouesse, la réponse sociale a dû évoluer et atteler son organisation à des principes économiques, entre rationalisation de ses moyens et optimisation de ses ressources.

Cette mise en place d'un nouveau dogme, impacte et « travestit » inévitablement, la notion d'accompagnement, suscitant le trouble chez les « accompagnés » et les « accompagnants ». Un malentendu semble s'être installé, entre les différents acteurs du secteur, sur la mission réelle qui est la leur.

Plutôt que de choisir entre « accompagnement » ou « coordination », ne devrait-on pas travailler à ce qu'une nouvelle forme de réponse sociale soit à l'œuvre ? Pourrions-nous en être un maillon essentiel ?

Entre renoncement à un idéal et espoir de trouver sa place dans cette période, le travailleur social sera-t-il toujours en mesure de dire qu'il répond, par son action, à la question sociale ?

¹ Rapport d'activité S.A.V.S 2020

² <https://www.mais.asso.fr/journee/accompagnement-social-entre-contraintes-derives-et-creativite-quelle-est-la-realite-de>

³ <https://arfrips.fr/formation/index.php/fr/>

C'est pour tenter de répondre ensemble à ces questions que nous vous convions à notre prochaine Journée Régionale de Formation.

On pourrait vulgariser ce questionnement par cette formule, à quoi je sers, pour qui et pourquoi faire ? L'ambition du M.A.I.S quel que soit les thématiques, reste son désir de créer le débat autour des idées, sans parti pris que celui de mettre en avant l'intelligence collective des participants. Cette façon de faire doit permettre aux participants de se confectionner des perspectives afin de rester motivés et engagés dans leurs missions.

Cette journée de formation organisée au sein de l'A.R.F.R.I.P.S a été une réussite puisqu'une centaine de participants ont assisté aux interventions matinales de Madame Sabine VISAINET et de Monsieur Samuel GARNIER. Après un temps convivial, l'après-midi a été consacré à des débats autour de la thématique.

Cette journée qui fut une réussite, a permis d'exposer le rôle essentiel des travailleurs sociaux dans leur capacité à préserver un accompagnement rigoureux malgré des contextes de travail dégradés.

Le M.A.I.S un temps pour penser « plus loin » :

Les journées de formation qu'elles soient nationales ou régionales, permettent de se ressourcer et de se recentrer sur le but de nos missions et la force des valeurs avec lesquelles nous incarnons notre posture de professionnel d'acteur du travail social.

Pour répondre à ce besoin d'authenticité, l'apport des journées de formation nationale est primordial. Elles constituent dans leur modèle d'organisation une remise à niveau salubre, tant au plan théorique, législatif et humain.

Cette année les 37^{ème} J.N.F auront lieu à LOOS, dans hauts-de-France avec pour fil rouge, la thématique suivante ; « ACCOMPAGNER DEMAIN : Le commun au service du sujet⁴ ». N'hésitez pas à venir découvrir cette journée en « live ».

Sylvain, éducateur spécialisé

3-3 Analyse de la pratique.

Un jeudi par mois l'équipe du SAVS se réunit sur l'antenne de Lyon 6 afin de suivre une séance d'analyse de la pratique.

C'est un RDV incontournable et un temps très attendu de l'équipe. En effet un apport clinique est apporté lors de ce moment, ce qui permet à la personne qui expose une situation d'aborder l'accompagnement d'une autre manière. Ce temps vient compléter les études de situations qui ont lieu tous les mardis et parfois cela vient prendre le contre-pied de ces réunions en apportant une autre optique.

Ce temps nous permet d'identifier les enjeux qui sont en place dans l'accompagnement qui est individualisé, qu'il s'agisse des affects engagés par le professionnel ou de ce que fait jouer la pathologie de la personne dans l'accompagnement.

⁴ <https://www.mais.asso.fr/journee/accompagner-demain-le-commun-au-service-du-sujet>

Après plus de sept années passées avec la même intervenante en analyse de la pratique, l'équipe a désiré changer de personne pour animer cette instance chère à l'équipe.

La particularité du travail au SAVS est d'accompagner les personnes en « milieu ouvert », que ce soit à leur domicile ou sur l'extérieur, en zone rurale ou en zone urbaine, dans les quartiers sensibles ou non...

Cette particularité a invité l'équipe à rechercher un intervenant qui puisse nous éclairer sur le contexte d'intervention.

Nous avons donc choisi de puiser dans les sciences sociales afin d'avoir cet éclairage sans perdre de vue une approche psychopathologique qui est nécessaire pour analyser les situations dans lesquelles nous sommes.

En septembre 2022 nous avons commencé les recherches d'intervenants. Une intervenante issue du milieu du « coaching » est venue se présenter mais elle n'a pas fait l'unanimité. Ensuite une intervenante qui travaille à l'ARFRIPS avait retenu notre attention mais elle travaille d'une manière « traditionnelle » en s'appuyant sur de la psychanalyse et de la systémie.

Pour répondre plus précisément à nos attentes nous avons fait appel à une Association d'intervenant en analyse de la pratique qui se nomme « recherche et formation ».

Le président de l'Association est venu rencontrer l'équipe pour voir si ce qui proposait pouvait correspondre. Il nous a proposé une intervenante ayant un double cursus socio-anthropologique d'une part puis psychanalytique d'autre part.

Cette personne est venue se présenter et a retenue notre attention pour finalement faire la différence.

La double formation de l'intervenante nous invite par la description de ce que nous observons, ce que nous ressentons, ce que nous voyons (méthode ethnographique) à détricoter la situation exposée et ainsi nous apporter un éclairage, une aide...

Nous en sommes aujourd'hui dans les premières séances. Il est difficile d'en faire le bilan mais nous pouvons d'ores et déjà voir que la parole circule et que l'intervenante fait preuve de bienveillance, ce qui encourage l'équipe à exposer des situations.

Ce changement s'est ancré dans une dynamique d'équipe. Le fait de pouvoir prendre

Pierre B, éducateur spécialisé

3-4 Réseaux et partenariats : inscription dans le réseau.

Nous poursuivons notre inscription dans différents réseaux de façon à développer nos ressources. Nos principaux réseaux sont :

- Le MAIS (Mouvement pour l'Accompagnement et l'Insertion Sociale),
- La Coordination 69 - soins psychique et réinsertion (regroupement de plusieurs Associations œuvrant dans le domaine du handicap psychique),
- Les CLSM (Comité Local de Santé Mentale),
- Les inter-SAVS (regroupement des plusieurs SAVS du territoire).

En 2022, la Commission Participation croisée de la Coordination 69 a poursuivi son désir d'orienter ses actions pour lutter contre la stigmatisation et les représentations de la santé mentale. Deux éducateurs et la cheffe de service ont partagé leur expérience durant des temps formatifs à destination des sapeurs-pompiers de LYON. La rencontre d'un public, la confrontation des représentations et des places de chaque acteur ont été très enrichissantes. L'idée était de permettre aux intervenants (les sapeurs-pompiers) sur des crises psychotiques, suicidaires... de comprendre comment procéder afin de rendre le moins traumatisant leur intervention auprès de personnes concernées par la maladie psychique. Il était intéressant de constater qu'ils avaient un protocole incontournable et qu'il fallait qu'ils puissent trouver un ajustement seulement dans leur posture.

Dans le même temps, une émission avec radio Pluriel sur le thème « qu'est ce qui vous fait du bien, de quoi avez-vous besoin pour vous sentir bien » était en co-construction « professionnels et personnes concernées ». Deux personnes accompagnées par notre service ont participé en directe à l'émission du 18 mai 2022 et 3 professionnels ont été mobilisés pour mener à bien ce projet en collaboration avec le Centre FEYDEL et le dispositif ZEST. En plus des présentations en direct, il a fallu s'enrichir de témoignage que chacun a pu récolter au gré des mois précédents le jour J.

Les chefs de service se réunissent en intersavs pour mettre du commun dans leur pratique et ainsi faire remonter les attentes, les réflexions qui émergent du terrain.

Des groupes intersavs ont été proposés. Comme chaque année, les éducateurs intéressés s'inscrivent sur une thématique qui les anime comme la fracture numérique. Ces temps sont également un lieu de partage d'expérience entre professionnels et de confrontation positive des façons de faire, des trucs et astuces de chaque service.

3-6 La participation des usagers - un gage de qualité

La participation des personnes concernées est un axe qui nous semble nécessaire et incontournable, permettant ainsi de contribuer d'une certaine façon à l'amélioration de la qualité.

Comme depuis plusieurs années, nous laissons la place aux personnes accompagnées par notre service dans la procédure d'admission. A chaque réunion de présentation du service à destination des personnes ayant une nouvelle orientation MDPH, une ou deux personnes suivies sont présentes et contribuent à donner des éléments de compréhension qui soient adaptés.

Pour aller plus loin dans notre réflexion, nous avons constitué un groupe de travail sur le livret d'accueil et sur le dossier de candidature. Nous avons ainsi retravaillé nos supports afin qu'ils soient plus compréhensifs, ludiques.

Ces moments d'échange de point de vue ont été très constructifs. Les personnes concernées ont pu faire part de leur expérience lors de la période d'admission et le service a pu expliquer les raisons et besoins de certains éléments personnels, permettant une compréhension de la situation des personnes orientées.

Tout le monde a pu s'exprimer. Un document prenant en compte toutes les remarques a été rédigé et publié.

Nous sommes en réflexion pour produire un nouveau groupe d'expression l'an prochain et amenons ce questionnement aux collectifs afin qu'ensemble nous puissions avancer en s'améliorant.

CONCLUSION - PERSPECTIVES ENVISAGÉES

2022 est l'année d'une reprise progressive des temps collectives, une sorte de remise en route des projets mis en veille depuis le passage de la crise sanitaire.

Nous avons ainsi pu renouer avec les groupes d'expression et certains groupes de travail, avec la participation active des personnes accompagnées.

Cette adhésion des personnes concernées à notre vie de service, les échanges sur leur vécu des prestations font que nous sommes dans une constante évolution, adaptation. Nous avons ainsi rénové certains supports administratifs liés à l'admission.

Cela a une double finalité, pour le service et pour les personnes qui se sentent considérées et utiles.

Nous sommes à l'écoute de leur désir et mise en perspective, tout en cohérence avec les réalités de notre organisation. C'est bien là, l'intérêt de ces échanges constructifs.

Bien que l'équipe se soit renouvelée, son ancrage, son engagement participent à l'accueil des nouveaux salariés qui se fait assez naturellement. Les nouveaux donnant une lecture singulière de ce qu'ils observent du fonctionnement du service et permettent de réinterroger nos pratiques et ainsi une évaluation permanente de la qualité. Les anciens en poste, offrent une connaissance de leur pratique, de leur réseau, facilitant ainsi la prise de fonction.

Nous poursuivons notre inscription dans le réseau partenarial, sources d'enrichissement, de partage des pratiques qui permettent de construire les bases d'un fonctionnement futur.

De nouveaux projets sont à l'étude pour l'année 2023. Nous aspirons à réaliser un transfert/camp avec quelques personnes accompagnées motivées mais dont l'expérience du groupe n'est pas aisée.

Cette nouvelle année sera également une année d'une mise en mouvement réflexif puisque nous allons engager une réflexion menant à l'évaluation externe finalisée au premier trimestre 2024.